

Compte-rendu du conseil d'école du 24 février 2020

Enseignants présents :

- Mme Chevallier, Mme Carriou, Mme Soum, M. Pelé, Mme Brulé, Mme Chekouf (secrétaire de séance)

Représentants de parents d'élèves :

- Mme Parat, Mme Barthes, Mme Dauvilliers, M. Guiot, Mme Chevalier

Représentants de la Municipalité :

Mme Payoux (Adjointe en charge des Affaires Scolaires), M. Goix (Conseiller municipal)

Absents excusés :

M. Hamoignon, M. Hodges (Inspecteur), M. Pastourel, Mme Blanrue, Mme Bigard (parents d'élèves)

1. Rentrée scolaire 2020

En novembre 2019, lors des prévisions demandées par l'Education Nationale, l'école a annoncé 135 élèves pour la rentrée scolaire 2020.

La mairie a commencé à enregistrer les inscriptions. Les mesures de carte scolaire (fermeture différée de classe par exemple) ne seront connues qu'après les élections municipales.

2. Rappels sur le règlement intérieur

▶ Retards le matin

Une note a été rédigée à l'attention de tous les parents car certaines familles arrivent régulièrement en retard à l'école. Les horaires doivent être respectés afin de permettre aux élèves de travailler sereinement.

▶ Stationnement devant l'école

Certains parents stationnent devant l'école sur la place réservée au car et ce, malgré l'absence de visibilité pour repartir. Les parents doivent prendre conscience des risques qu'ils prennent.

▶ Soins apportés aux élèves

Article 17 L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit en informer immédiatement l'enseignant de service.

A partir du moment où cet article est respecté, l'enseignant doit intervenir pour évaluer la gravité de la blessure.

Si des soins sont dispensés, un mot « type » est transmis dans le cahier de liaison et les soins font l'objet d'un écrit dans le registre des soins (école élémentaire et école maternelle).

3. travaux/sécurité

Dans l'école

Un devis pour des rideaux dans la classe de Mme Chevallier est en cours de rédaction.

Une boîte pour cacher les fils électriques est en attente dans la classe des CE1.

Le cabanon de l'école maternelle est endommagé : une vitre est cassée et les portes ne ferment pas.

Aux abords de l'école

La fermeture du portillon du pont reste assez difficile. Mme Payoux prend en note ces deux derniers points afin que les services techniques fassent le nécessaire.

L'éclairage aux environs de l'arrêt de bus de La Bruyère va être mis en place afin que le ramassage scolaire se fasse dans de meilleures conditions.

4. Périscolaire

Les représentants de parents d'élèves soulèvent des problèmes de facturation.

Un retour a été fait sur les difficultés : erreurs de pointage, de forfait, inversion premier ou deuxième enfant d'une fratrie, facturation de garderie non faite, réduction non prise en compte... De plus, certains parents demandent s'il est possible, en cas de retard de paiement, de pouvoir réparer l'oubli par un paiement en ligne.

La réponse de Mme Payoux est la suivante : les erreurs concernent essentiellement les familles séparées. Chaque parent doit cocher ou décocher les repas qui correspondent à sa semaine de garde.

Toutes les erreurs relevées et imputables à la mairie ont été rectifiées.

Pour l'instant, il n'est pas possible de différer le paiement en ligne.

Certains parents d'élèves se plaignent de la qualité des repas végétariens distribués une fois par semaine. La mairie n'a enregistré une réclamation qu'une seule fois.

Transport scolaire : M. Gomy a remplacé M. David. Un agent communal, qui possède le permis transport en commun, va bientôt intégrer l'équipe des services techniques et viendra en renfort en cas de besoin.

Divers :

Fête de l'école : 27 juin 2020.

Le projet jeux de société, mené avec l'aide des parents, commence le vendredi 6 mars. Chaque classe bénéficiera de 5 séances.

Mme Dauvilliers demande s'il est possible que des intervenants en anglais enseignent dans les classes. Mme Chevallier répond qu'ils sont de plus en plus rares dans la mesure où tous les enseignants sont habilités à enseigner cette matière.

Prochain conseil d'école : mardi 2 juin à 18h30

Mme Chevallier

Mme Payoux

Mme Parat